

DECISION DU MAIRE

2024 066 AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de passer un contrat de maintenance des défibrillateurs cardiaques des différents bâtiments de la commune de Breuillet ainsi que des véhicules de la Police Municipale,

DECIDE

DE RETENIR la proposition de la société BLOC FEU, sis 9 avenue du 1^{er} mai – ZI « Les Glaises » - 91 873 PALAISEAU Cedex comprenant la maintenance annuelle des défibrillateurs cardiaques des différents bâtiments de la commune de Breuillet ainsi que ceux des véhicules de la Police Municipale pour un montant annuel global de **905.40 € HT**.

DE PRECISER que la maintenance proposée n'inclut pas le remplacement des éventuels éléments manquants ou le remplacement des consommables qui seront facturés au tarif en vigueur en sus des factures annuelles de maintenance. Le contrat est établi pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, et il est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée totale ne pouvant pas excéder 4 ans. Il peut être dénoncé par lettre recommandée au minimum 3 mois avant l'expiration de chacune des périodes en cours

D'IMPUTER la dépense correspondante au budget Ville.

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

AMPLIATION de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Palaiseau ;
- Madame la Responsable du Service des Finances Publiques de Dourdan ;
- La société BLOC FEU

FAIT A BREUILLET, LE PREMIER JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Madame le Maire,


Véronique MAYER

Mis en ligne le 11/07/2024 à 09h35

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com